



N° 12/2022

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention
du Président ou de la Présidente
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence	Date
		RIG/mpt	3 mars 2022

Décision du Comité exécutif de l'UEFA concernant le Bélarus

Madame, Monsieur,

Les 25 et 28 février 2022, le Comité exécutif de l'UEFA s'est réuni d'urgence pour prendre des décisions rendues nécessaires par l'aggravation, à grande échelle, de la situation militaire qui a abouti à l'invasion du territoire ukrainien par l'armée russe. La dernière en date de ces décisions a entraîné la suspension, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre, de la participation des équipes représentatives et des clubs russes aux matches des compétitions de l'UEFA.

Ces derniers jours, il est également devenu de plus en plus évident que l'invasion en cours en Ukraine a été facilitée par l'accès accordé par le territoire voisin du Bélarus.

En outre, un nombre croissant d'associations membres de l'UEFA ont exprimé publiquement leur opposition à se rendre au Bélarus pour disputer des matches de compétitions de l'UEFA.

L'organisation de matches de compétitions de l'UEFA dans des pays impliqués dans des opérations militaires hostiles de grande ampleur sur le territoire d'un autre pays est, sans aucun doute, contraire aux valeurs statutaires de l'UEFA, notamment la paix.

C'est pourquoi, compte tenu des opérations militaires en cours et des avertissements adressés par de nombreux gouvernements à l'attention de leurs citoyens, leur déconseillant vivement de se rendre au Bélarus pour des raisons de sécurité, les conditions ne sont actuellement pas réunies pour imposer aux équipes participant à une compétition de l'UEFA de jouer des matches au Bélarus.

Dans ce contexte, le Comité exécutif de l'UEFA a décidé aujourd'hui, 3 mars 2022, qu'aucun match de compétition de l'UEFA ne sera disputé sur le territoire du Bélarus jusqu'à nouvel ordre et qu'aucun spectateur ne pourra assister aux matches lors desquels les équipes bélarusses font office d'équipes recevantes, et ce avec effet immédiat.

Le Comité exécutif de l'UEFA continuera d'évaluer l'évolution de la situation et pourra se réunir à nouveau au cours des prochains jours pour prendre d'autres décisions si nécessaire.

L'Administration de l'UEFA reste à votre disposition pour toute question.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

UEFA



Theodore Theodoridis
Secrétaire général

Copie

- Comité exécutif de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- Membres d'honneur de l'UEFA
- FIFA, Zurich